

NOUVELLES

DU CCIA



PRINTEMPS 2005

La transition vers la technologie RFID se fait en douce

Une transition vers l'identification par fréquence radio (RFID) bien coordonnée permettra à l'industrie canadienne du bétail de continuer à rencontrer et à surpasser les exigences nationales et internationales en terme de santé animale et d'innocuité alimentaire via des systèmes efficaces de traçabilité et de vérification de l'âge.

À partir du 1er septembre, 2006, le bétail qui quittera son troupeau d'origine, devra être identifié par une étiquette approuvée RFID.

Afin de faciliter l'usage du code barres du bétail qui quittera son troupeau d'origine avant le 1er septembre, 2006, le CCIA continuera d'accepter aussi les étiquettes munies d'un code barres, jusqu'au 31 décembre, 2007.

Mabel Hamilton, président du Conseil du CCIA ajoute, « Depuis l'automne 2004, 1.8 million d'étiquettes RFID ont été inscrites dans le système. Nous sommes très satisfaits, car ces étiquettes ont été bien reçues par tous les secteurs de l'industrie du bétail et nous sommes persuadés que la transition continuera à bien se dérouler. »

Les étiquettes munies du code barres ne seront plus en vente à partir du 1er juillet, 2005. Le CCIA recommande donc d'identifier tous les veaux avec les étiquettes RFID approuvées.

Rappel : Le fait d'enlever une étiquette CCIA est un délit sérieux.

Étiquettes RFID approuvées par le CCIA

Par l'entremise d'une série d'essais en laboratoire et en champ, les étiquettes RFID approuvées par le CCIA répondent à des critères sévères spécifiques dictés par l'industrie. Ces critères ont été établis selon nos conditions climatiques canadiennes et selon d'autres exigences. Tel que mentionné dans le document du CCIA traitant des normes, des procédures et des essais, toutes les étiquettes RFID approuvées par le CCIA, doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- Le numéro d'identification du CCIA unique à l'animal
- La marque de commerce du CCIA (3/4 d'une feuille d'érable et les lettres « CA »)
- Doivent être exceptionnellement durables et lisibles
- De couleur jaune et munies d'un dispositif de fermeture à l'arrière (sinon, elles ne sont pas approuvées)
- Rencontrent toutes les exigences des normes canadiennes nationales de la technologie RFID

Le CCIA invite les fabricants d'étiquettes RFID à soumettre plusieurs différents modèles d'étiquettes RFID aux essais du CCIA. Au cours des 30 premiers mois d'essais, 18 modèles d'étiquettes (70,000 étiquettes) ont été testés dont 3 modèles d'étiquettes RFID pendants. De ces essais, six étiquettes furent sélectionnées ; elles répondaient aux critères exigés et furent approuvées par le programme canadien d'identification du bétail. « Le CCIA ainsi que les fabricants d'étiquettes s'entendent à dire que plusieurs éleveurs pourraient profiter des avantages offerts par une étiquette leur permettant aussi de lire les données de régie de leur troupeau », explique Chris Griffe, directeur des opérations au CCIA. Il ajoute « Même si nous acceptons tous les modèles d'étiquettes RFID aux essais, ils doivent répondre à toutes les exigences afin d'être approuvés ». Il y a plusieurs autres étiquettes en cours d'essais, dont 4 modèles d'étiquettes RFID pendants; nous aurons les résultats vers la fin de l'été. Étant une industrie à but non lucrative, le CCIA ne vend pas d'étiquettes RFID mais nous savons que l'ajout d'autres modèles d'étiquettes créera un marché plus compétitif.

Afin d'améliorer l'efficacité du système, le CCIA a aussi pris la décision de standardiser la couleur des étiquettes approuvées. Afin de détecter plus efficacement les étiquettes RFID approuvées, le CCIA exige que toutes les étiquettes RFID approuvées soient jaunes. Chris Griffen ajoute, « Les étiquettes RFID du CCIA, étant d'une couleur standardisée, les éleveurs peuvent utiliser les couleurs de leur choix dans la régie de leur troupeau. Ils peuvent ensuite enlever les étiquettes de régie du troupeau provenant des propriétaires précédents sans risquer de couper par erreur, les étiquettes du CCIA. Ses normes plus sévères et sa détermination à mettre en place un système de traçabilité des maladies efficace et utile permettent au CCIA de continuer à maintenir son rôle de leader mondial en terme d'identification du bétail. »

Pourquoi la technologie RFID ?

Avec autant de modèles de technologie d'identification disponibles sur le marché, pourquoi la technologie RFID est-elle toute désignée pour le programme canadien d'identification du bétail ? La technologie RFID est essentielle pour fournir des renseignements de traçabilité efficaces et précis. Elle permet une lecture électronique des chiffres, ce qui assure une lecture précise chaque fois, étant donné que la ligne du site requise par les étiquettes à code barres n'est pas nécessaire. Par contre, l'identification n'est pas le seul avantage de la technologie RFID. Les marchés internationaux indiquent que la vérification de l'âge peut devenir une exigence pour l'exportation. La technologie RFID assurera que le Canada possède un système complet et précis de la vérification de l'âge. La traçabilité complète de l'animal est un exemple d'autres initiatives proactives directement influencées par le RFID. « C'est l'avenir de l'industrie bovine.

Les consommateurs veulent être assurés qu'un système de sécurité est en place et la technologie RFID est un excellent outil pour ce genre de traçabilité », explique Julie Stitt, directrice administrative au CCIA. Les implants et les étiquettes d'oreille en métal courbé sont d'autres modèles populaires d'identification. Chris Griffen, Directeur des opérations au CCIA

mentionne, « Si un implant était utilisé, une étiquette externe indiquant qu'un implant est inséré, serait quand même nécessaire. De plus, ce genre d'identification n'est pas à l'épreuve du truquage et nécessite souvent l'assistance d'un vétérinaire. Le CCIA est certain que la technologie RFID permettra aux éleveurs d'appliquer la procédure comme ils le faisaient déjà avec les étiquettes munies d'un code barres, et ce, sans ressources additionnelles. »



La vérification de l'âge pour aider les marchés d'exportation

Étant donné que la frontière américaine est fermée au boeuf vivant canadien, le moment est venu d'adopter un système de vérification de l'âge. Comme alternative confirmée à la dentition, les éleveurs peuvent enregistrer et soumettre la date de naissance de leurs boeufs, en se branchant sur le site internet de la vérification de l'âge : <https://www.ccia.livestockid.ca/CTS/>

Ce programme, géré sur une base volontaire, permet aux éleveurs d'y sauvegarder des informations disponibles rapidement advenant qu'elles soient exigées par les marchés nationaux ou d'exportation. Les éleveurs n'ayant pas accès à internet peuvent mandater une tierce partie de remettre les informations pour eux. Nadine Meade, directrice du projet d'amélioration de la banque de données du CCIA, ajoute « Afin de répondre aux besoins des éleveurs, toutes les facettes technologiques du système de vérification de l'âge ont été considérées. Nous avons créé une banque de données qui peut être utilisée par tous, qu'ils possèdent ou non un ordinateur et nous invitons les éleveurs à en tirer avantage au maximum. »

Mise à jour sur les pâturages communautaires

Depuis mai 2003, le programme canadien d'identification du bétail, a fait l'objet d'examen et d'évaluations tant au niveau national que par nos partenaires d'échanges internationaux. Afin de répondre aux exigences mondiales grandissantes en terme de santé animale et d'innocuité alimentaire, toutes les exemptions d'étiquetage seront retirées de la réglementation sur la santé animale. Ces amendements à la réglementation exigeront que tous les boeufs soient étiquetés avant de quitter le troupeau d'origine, même s'ils quittent pour les pâturages communautaires, des sites d'exposition, des stations de recherche ou des cliniques vétérinaires (à moins de se rendre sur un site d'étiquetage approuvé). Même si aucune date officielle pour la mise en effet de ces amendements n'a été fixée, le CCIA recommande de continuer sur la voie déjà empruntée, celle du leader responsable. Il recommande donc d'étiqueter tous les boeufs avant de quitter le troupeau d'origine, sans tenir compte de l'amendement de la réglementation.

Des étiquettes qui durent le plus longtemps possible :

As

Tel que mentionné dans le document du CCIA qui traite des normes, des procédures et des

essais; toutes les étiquettes doivent être exceptionnellement durables pour passer les essais. Pour assurer la meilleure durabilité possible, le CCIA donne les conseils suivants :

Assurez-vous que la fermeture correspond bien au devant de l'étiquette (Les étiquettes approuvées par le CCIA forment un ensemble complet)

Utilisez l'applicateur à étiquettes spécifique à la marque d'étiquettes apposées

Étiquetez en suivant les directives des fabricants (consultez le schéma)



#210, 6715- 8th Street NE, Calgary, AB T2E 7H7
www.canadaid.ca ~ 1-877-909-BEEF
Publications canadiennes
Entente #1736345